



AVIS PUBLIC

Erratum

PROMULGATION RÉSOLUTION N° 21-06-551

Veillez prendre note que dans l'avis public annonçant la promulgation de la résolution n° 21-06-551 affiché au bureau de l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 8 juillet 2021 aurait dû se lire comme suit :

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE la résolution n° 21-06-551 intitulée :

Adoption de résolution / PPCMOI / 500, boulevard Harwood / Projet intégré résidentiel / Lot 1 544 686 / Zone H5-755 / CCU no 21-05-58

a été adoptée par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 21 juin 2021.

QUE cette résolution a été examinée et approuvée par la résolution numéro 21-07-07-26 du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance du 7 juillet 2021 et a été déclarée conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour cette résolution a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le huitième (8^e) jour du mois de juillet deux mille vingt et un (2021) sous le numéro de certificat VD 2021-08.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de cette résolution au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail ainsi que sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce quatorzième (14^e) jour du mois de juillet deux mille vingt et un (2021).

Marie-Hélène Rivest, notaire
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca